

QUI
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.

Étaient présents :

Magella Roussel

Sylvain Claveau
Patrick Canuel
Mario Lévesque
Gervais Morissette
Erika Gauthier

Jean-François Pelletier

Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. était aussi présente.

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

2. 2026-014 ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. 2026-015 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT-LOADER JOHN DEERE 624K

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gervais Morissette
ET APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Claveau

4. 2026-016 TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT

5. 2026-017 SUIVI BUDGÉTAIRE

Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Madame Erika Gauthier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la directrice générale a affecté des sommes au poste comptable déficitaire afin d'avoir les crédits disponibles.

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2026

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. 2026-018 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Patrick Canuel qu'il déclare la clôture de l'assemblée à 19h29.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron,
Directrice générale et greffière-trés.,
DMA

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 26 janvier 2026 à 19h00, tenue au Centre Lepageois.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire